

concernant l'environnement. Il faut penser à la façon dont on a procédé jusqu'à présent et dont on court le risque maintenant de changer nos méthodes à l'égard de nos forêts, de nos pêcheries, de notre sol et de notre eau.

Monseigneur le Président, je vais parler brièvement de certaines des facettes d'une politique durable en matière d'environnement puis proposer des modifications à la fin.

A mon avis, on peut dire, comme on l'a souligné, dans *Notre avenir commun*, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qu'on ne peut guère réaliser un avenir équilibré en matière de

développement si le mandat actuel des ministères reste le même, parce qu'il confie la responsabilité à l'égard de l'environnement à un seul ministre, celui de l'Environnement. Sans mettre en doute sa sincérité et sa compassion qui sont évidentes, le ministre de l'Environnement n'a pas de mandat législatif pour annuler les recommandations ou les décisions néfastes pour l'environnement que ses collègues proposent au Cabinet toutes les semaines et presque tous les jours.

Quand il a témoigné devant le comité de l'environnement, il y a quelques semaines, le ministre a admis lui-même que seules les répercussions qu'auront les projets fédéraux sur l'environnement seront examinées, et non celles des politiques et des programmes. Il a même affirmé, cet après-midi, qu'un budget ne peut pas être examiné d'un point de vue environnemental. Je ne suis pas d'accord avec lui. Je m'excuse d'interrompre sa conversation avec ses collègues, mais il importe que ce ministre de l'Environnement très enthousiaste ne soit pas d'accord avec son ministre des Finances (M. Wilson) qui se croit intouchable et indépendant et se permet de présenter un budget qui pourrait être nuisible au point de vue écologique et qui comprend une réforme fiscale qu'on pourrait qualifier d'antécologique.

Le ministre de l'Environnement devrait y introduire les encouragements dont il a besoin, par exemple, pour améliorer la qualité de l'eau ou supprimer du régime fiscal les encouragements aux entreprises. S'il y parvenait, il atteindrait l'objectif dont rêve tout ministre de l'Environnement: transformer le ministre des Finances en environnementaliste. Ce serait une réalisation valable pour tout le monde.

Cela dit, j'ajoute que, en effet, il ne suffit pas de dépolluer quelque partie que ce soit du Saint-Laurent, c'est l'ensemble qu'il faut dépolluer. Il ne suffit pas non plus de dépolluer le Saint-Laurent, il faut aussi s'inquiéter des Grands lacs. L'un des volets du programme que nous avons dévoilé aujourd'hui va faire en sorte que nous puissions identifier quel est l'apport de la pollution des Grands lacs dans la pollution du Saint-Laurent.

De plus, nous avons prévu, comme gouvernement, l'instauration d'un plan de dépollution des Grands lacs qui fonctionne déjà depuis un bout de temps, qui entre dans sa deuxième phase et qui va trouver un accroissement considérable au cours des prochains mois lorsque seront dévoilés les plans de redressement des situations spécifiques, des 17 cas névralgiques sur les rives du lac Ontario, en particulier. Mais je réitère l'engagement que j'ai contracté de fournir au député les informations qu'il a demandées.

[Traduction]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monseigneur le Président, cette motion est très claire. Elle fait des propositions très raisonnables et très souhaitables à une époque où le sujet du développement durable fait toujours l'objet de beaux discours et de vagues pensées. Je l'appuie. Je regrette que le gouvernement ne juge pas opportun de faire de même.

En particulier, la partie de la motion la plus remarquable porte sur la création d'un poste de commissaire à l'environnement. C'est une excellente proposition.

La Nouvelle-Zélande vient de créer un tel poste en 1986. Nous demandons votre appui pour réaliser ce projet qui avantagerait les parlementaires et les Canadiens en général.

Pour contribuer à un développement durable en matière d'environnement, comme on peut le lire dans la motion, et réaliser vraiment un avenir équilibré dans ce domaine, il faut examiner la structure du gouvernement et le mandat de ses ministères. Il faut examiner ses politiques énergétiques et ses encouragements à créer une technologie visant à un rejet nul plutôt qu'à un rejet minimal. Il faut considérer son absence de réforme fiscale Le axée sur l'écologie dans le système fiscal actuel. Il faut tenir compte de l'application peu consciencieuse des lois